

## COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER

### HALLES-BEAUBOURG-MONTORGUEIL

**Réunion du 22 septembre 2025**

---

Présent·es : Françoise BAGOT, Mireille BLONDET, Michel BRETON, Roselyne CHEVALIER, Hélène D'ALANCON, Christian DE BROSSES, Ghislaine DEPRUN-SACK, Ismaila DIALLO, Emmanuel DUPRAT (ADRAQH), Eva FLECK, Pierre GENIN, Bertrand HELLION, Ida HOUNKPATIN, Julien ISENmann, Eric MALARD, Laetitia MARECHAL, Léonard NIOCHE, Sylvain ROBIC, Richard SACK, Fabien SARFATI, Marie-Ange SCHILTZ, Céline STEENKESTE, Corinne TRESCA (Pour une Ville Souhaitable).

Auditeur libre : Ann BOSTOEN, David CASCARO (directeur des publics du Centre Beaubourg), Laurence DUFLOS, Chloé GANNAC, Patrick MOSKOVICZ, Laurie POIRETTE, Sophie PONS, Bruno SALLERAS, Mamitiana VANACORE.

Excusé.e.s : Julia CAMES (Droit au Sommeil), Bruno VITEL

Mairie : Véronique LEVIEUX, élue référente du Conseil de quartier, Adjointe à la Maire de Paris en charge des seniors et des solidarités entre les générations, déléguée de Paris Centre en charge de la prévention, de la sécurité, de la police municipale, de la tranquillité publique et de la vie nocturne, Alexandre BAUX-DE CASTRO, chargé de participation citoyenne.

En introduction de la réunion, le directeur des publics du Centre Pompidou, David CASCARO accueille les participants et indique que le Centre va fermer ses portes pendant 5 ans pour travaux. Durant cette période, les activités du Centre se dérouleront hors-les-murs avec le personnel du Centre, notamment au Grand Palais où une partie des salariés du Centre sont déjà installés. Un département cinéma va être mis en place à la BnF et au MK2 Bibliothèque, des partenariats avec des établissements connus comme le Musée d'Art Moderne ou la Philharmonie de Paris sont déjà prévus. Des réserves sont en cours de création à Massy (91) pour le stockage des fonds du Centre et disposeront d'un espace d'exposition que les usagers pourront visiter. Le déménagement du bâtiment sera complètement achevé au 31 décembre.

Depuis deux ans, le Centre Beaubourg travaille à ressoudre les liens avec les habitants du secteur et les riverains à proximité directe. Afin de maintenir le lien avec ce public, une maison du projet installée dans le pavillon Brancusi permettra de suivre l'évolution du projet de rénovation du Centre. Cet espace se composera de deux salles d'exposition, d'une salle de conférence ainsi que d'une salle de réunion.

L'idée est de maintenir des activités en lien avec le Centre dans le quartier, notamment sur le parvis. À ce titre, un vélo cargo renommé Pompicyclette circulera dans le quartier pour informer les habitants de ces animations.

Un comité de riverains a été mis en place pour suivre l'évolution du chantier avec eux.

Il rappelle ensuite que la majeure partie du personnel du Centre travaille dans des immeubles à proximité du Centre et restera dans le quartier pendant toute la durée des travaux.

La coprésidente remercie le Centre Beaubourg pour son accueil et souhaite la bienvenue aux nouveaux participants. Elle ajoute que le Conseil de quartier est organisé de façon à ce que chacun puisse travailler et faire avancer les sujets qui l'intéresse. Elle présente ensuite

l'équipe d'animation qui se compose des personnes suivantes: Françoise BAGOT, coprésidente, Christian DE BROSSES, coprésident, Roselyne CHEVALIER, trésorière, Céline STEENKESTE et Corine TRESCA. Elle ajoute que l'équipe d'animation s'appuie sur une équipe dite « élargie », dont peut faire partie toute personne qui le souhaiterait. Elle donne ensuite la parole à Véronique LEVIEUX afin qu'elle réponde aux questions posées lors de la séance précédente.

### **Réponse aux questions de la réunion précédente**

Le Conseil de quartier demande la mise en place d'un marquage au sol systématique pour les autorisations de terrasse.

Véronique Levieux a mentionné tirer un bilan positif de l'initiative de marquage par la Police Municipale. Le marquage est une procédure de rappel à l'ordre, pas une condition d'installation. De fait, il n'est pas possible de mettre en place les marquages dès lors qu'il y a une autorisation de terrasse. Il a été indiqué que la Direction de l'Urbanisme n'est pas actuellement dans une démarche de matérialiser systématiquement les emprises pour toute nouvelle autorisation.

La procédure de marquage au sol concerne les établissements très problématiques et va habituellement de pair avec une déforfaitisation des amendes (procédure qui intervient à la suite des marquages au sol). La Police Municipale (PM) adopte une stratégie d'exemple qui pour le moment fonctionne car on observe que les établissements voisins sur un linéaire, secteur d'un établissement ciblé respectent davantage leur limite. Il y a donc une approche au cas par cas qui est accompagnée d'échanges et de rappels par la PM (qui de fait ne veut pas entreprendre ce process avec davantage de terrasses). Enfin et à nouveau les exploitants de terrasse ont l'obligation d'afficher leur autorisation et le périmètre des dispositifs autorisés donc cette information est déjà disponible pour la PM.

D'une façon générale, les exploitants de terrasse ont l'obligation d'afficher leur autorisation et le périmètre des dispositifs autorisés. Cela permet à la Police de pouvoir rappeler aux établissements les limites de leur autorisation. La PM connaît aussi très bien les règles de base (étalage sur les propriétés adjacentes, sur le trottoir) et peut rapidement cibler un dispositif trop étalé. Nous ne pouvons pas marquer au sol l'ensemble des limites des terrasses, d'autant qu'il y a de très nombreux dispositifs de terrasses estivales. Cela dit, pour les établissements particulièrement problématiques, la PM marque au sol les limites réelles de l'autorisation.

Nous invitons le CQ à nous remonter des rues ou linéaires problématiques que nous transmettrons à la PM avec qui nous avons des points réguliers.

Le Conseil de quartier demande s'il est possible d'avoir les coordonnées du référent de Police Municipale.

Il existe plusieurs moyens de contacter les référents de quartier :

- Par voie numérique via le formulaire de contact : <https://sollicitations.paris.fr/ticketing/jsp/site/Portal.jsp?page=ticket&view=create&form=20>
- En appelant le 3975

Il est également possible d'aller à la rencontre des référents :

- Dans l'espace public (ilotage, points de rencontres, événements locaux ...)
- Lors des réunions de Conseils de quartier

Interdiction de fumer place Goldoni: Le Conseil de quartier souhaiterait la pose d'une plaque d'interdiction de fumer du côté des bancs où les gens fument, l'interdiction n'y étant pas matérialisée.

La pose des plaques d'interdiction de fumer devait intervenir cet été. Le service de la ville compétent nous a informé que l'intervention avait été décalée et devrait intervenir d'ici la fin du mois de septembre.

## **Courrier au sujet de la fête de la musique et animations sur l'espace public**

Le Conseil de quartier propose de transmettre un courrier à la Mairie concernant la fête de la musique et les débordements engendrés par cette dernière. D'une façon générale, les habitants se plaignent du fait que les animations récurrentes dégradent la vie et l'image du quartier sans qu'aucune régulation ne soit mise en place. Plusieurs habitants expriment leur déception de n'avoir vu que très peu d'instruments de musique et beaucoup de musiques électroniques amplifiées, engendrant beaucoup de nuisances. Beaucoup d'interrogations sur la nature et la densité des « animations » et débordements. L'ADRAQH fait part de l'expérience vécue par l'association à l'occasion de son vide-greniers sur la place Joachim Du Bellay. Le jour du vide grenier, des débordements liés au relais d'une offre de restauration gratuite par un influenceur à l'occasion de l'ouverture d'un restaurant, ont tourné à l'affrontement avec la police et causé l'arrêt du vide-greniers avant l'heure prévue. Les exposants qui avaient payé leur place n'ont que très peu vendu en raison des évènements. Il s'agit d'un évènement important pour le financement de l'association et pour son lien avec le quartier.

La transmission du courrier au Maire de Paris Centre et au commissaire de Paris Centre est approuvée par un vote.

## **Échanges entre conseillers**

Françoise BAGOT annonce qu'en accord avec l'équipe d'animation élue, la boucle d'échanges Signal va être fermée « pour toilettage » à partir du 25 septembre et que l'équipe d'animation élargie définira les conditions de réouverture.

## **Tunnel des Halles**

Un tournage de France Télévision a eu lieu le 12 septembre au sujet de la présence de consommateurs de stupéfiants dans le tunnel des Halles, rue de Turbigo. Lors de ce tournage, un individu a menacé les journalistes qui se sont donc déplacés et un second individu a pris à partie le Maire lors de son interview.

Depuis cette interview, les riverains constatent une présence policière plus importante.

La chronologie des faits est la suivante :

- Avant les JOP, suite au démantèlement de la colline du crack à porte de la Chapelle, des toxicomanes ont commencé à s'installer dans ce tunnel
- À la fin des JOP, la population avait déjà considérablement grossi
- Apparition de nouvelles problématiques de prostitution et de bagarres, hurlements, cambriolages
- Transmission d'une pétition aux pouvoirs publics
- Fermeture du CAARUD engendrant une intensification des problématiques et de la population de toxicomanes
- Intensification de la présence policière

Les habitants rappellent qu'une caméra existait à cet emplacement et qu'elle a été démontée à l'occasion de travaux d'ENEDIS mais jamais réinstallée.

Véronique LEVIEUX répond en expliquant que la Mairie avait pleinement conscience du problème et qu'elle suivait également des problèmes identiques du côté de Bonne Nouvelle-Strasbourg-Saint-Denis. Elle rappelle que cette problématique n'est pas déconnectée de ce qui se passe au nord de Paris.

Elle explique avoir eu l'occasion de se rendre dans ce tunnel en début d'été, qu'un travail en coordination avec les Police Municipale et Nationale a été réalisé ainsi qu'un travail de remontée d'informations. Une équipe de coordination judiciaire a également été mise en place. La présence de la police a été renforcée notamment aux heures de sortie d'école.

Véronique LEVIEUX rappelle qu'il ne s'agit pas simplement d'une problématique de sécurité mais également d'une problématique judiciaire, humaine, sociale et sanitaire. Ce qui la rend plus complexe à résoudre.

Une descente de police a récemment eu lieu rue Vivienne, dans un appartement qui servait à la production de crack. La problématique avait été signalée par un collectif de riverains et par le bailleur, cependant ce dernier n'avait pas pris la mesure du problème immédiatement. Véronique LEVIEUX précise que cette intervention n'a pas de lien avec le reportage de France Télévision et qu'elle est le résultat d'une enquête de la Police Nationale. Le conseil de quartier pose la question d'un plan d'actions pérennes pour régler la situation.

### **Vœux du Conseil de quartier**

Le Conseil de quartier a, depuis cette année, la possibilité de déposer un voeu par an en conseil d'arrondissement.

Le conseil propose donc un voeu concernant les terrasses qui est un sujet porté par le Conseil de quartier depuis sa création.

Le quartier Halles-Beaubourg-Montorgueil accueille une concentration très importante de terrasses avec environ 9 à 10 bars tous les 100 mètres. Le nombre d'établissements a augmenté de 18% sur les 6 dernières années. Fin 2022, une étude de BruitParif démontre qu'1 habitant du quartier sur 3 était exposé à des bruits au-dessus du seuil au-delà duquel l'OMS considère qu'il représente un danger pour la santé.

Les habitants considérant que la capacité de contrôle de la Ville de Paris est trop réduite et les abus et débordements trop nombreux, souhaiteraient une modification des règles sur le périmètre défini pour le RET spécifique au quartier Halles-Beaubourg-Montorgueil et propose donc d'interdire les terrasses pérennes et estivales à partir de 22h sur la zone Montorgueil St Denis déjà décrite au RET. Il ne s'agit pas de fermer les établissements à 22h, simplement les terrasses.

Le Conseil de quartier approuve par un vote, la présentation de ce voeu en Conseil d'arrondissement.

### **Réunion publique sur le Climat**

En partenariat avec le Conseil de quartier Sentier-Arts et Métiers, le Conseil de quartier Halles-Beaubourg-Montorgueil organise une réunion publique sur le Climat et notamment sur les actions que peuvent mener les habitants à leur échelle contre les îlots de chaleur.

Cette réunion se tiendra le 2 octobre à la Mairie de Paris Centre en salle des fêtes, de 18h30 à 21h. Elle se déroulera en deux temps, une présentation de l'existant par le Conseil de quartier suivie d'un temps d'échange avec des experts.

### **Budget**

Le Conseil de quartier vote un budget de 150€, sur le budget de fonctionnement, pour l'achat de boissons pour les prochaines réunions de Conseil de quartier.

Le Conseil de quartier exprime à nouveau son souhait de faire marquer les emprises de terrasses, constatant que les quelques marquages réalisés par la Police Municipale sont un succès. En conséquence, le Conseil souhaiterait voir cette pratique généralisée et soutenir la démarche.

Le Conseil a donc pris contact avec plusieurs entreprises pour le marquage des établissements les plus signalés sur DMR. Le moins disant est l'entreprise BAT'IRE, entreprise d'insertion qui travaille avec La Clairière : elle propose un prix de 7692.48€ pour le marquage de 120 terrasses parmi les plus signalées (sur les 1000 du quartier).

Le Conseil de quartier vote un budget d'investissement de 7693€. Alexandre BAUX-DE CASTRO alerte le Conseil de quartier sur le fait qu'un marquage au sol constitue une dépense de fonctionnement et non d'investissement. Le Conseil de quartier maintient son vote.

### **Propreté**

Ce point est reporté à la prochaine réunion du Conseil de quartier.

**Liens utiles :**

- Retrouver les précédents comptes rendus sur le site de la Mairie : <https://mairiepariscentre.paris.fr/pages/halles-beaubourg-montorgueil-17544>.
- Agenda des Conseils de quartiers : <https://openagenda.com/conseils-de-quartier-paris-centre>.